

Conseil scientifique

Formation restreinte

Mardi 12 décembre 2017, 10h-12h

Présents : Frédéric Audren, Olivier Borraz, Dominique Cardon, Manlio Cinalli, Philippe Coulangéon, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Sabine Dullin, Gilles Favarel-Garrigues, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Matthieu Fulla, Florence Haegel, Marc Lazar, Frédéric Mion, Christine Musselin, Sébastien Pimont, Frédéric Ramel, Jean-Marc Robin, Gwenaële Rot, Nicolas Sauger, Jakob Vogel, Étienne Wasmer, Cornelia Woll.

Absents ou excusés : Sophie Dubuisson-Quellier, Séverine Dusollier, Pierre François, Charlotte Halpern, Emeric Henry, Marco Oberti, Florian Oswald, Bruno Palier, Guillaume Plantin, Xavier Ragot, Paul-André Rosental, Francesco Saraceno, Dina Waked.

Assistent à la réunion :

Amélie Antoine-Audo, chargée de mission auprès du Directeur, déléguée générale USPC

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

1/ Validation du compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 21 novembre 2017

Le compte-rendu de la séance du Conseil scientifique du 21 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2/ Présentation de la note de déclaration d'axes stratégiques devant être transmise au HCERES dans le cadre de l'évaluation 2017-2018

Frédéric Mion rappelle que, dans le cadre du processus d'évaluation de notre établissement par l'HCERES [Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur], un rapport d'autoévaluation, produit collectivement par les différentes directions de Sciences Po, a été remis en septembre 2017. Un document plus succinct complète le rapport d'autoévaluation et consiste en une note de déclaration des

axes stratégiques de l'institution pour les cinq années à venir. Cette note, qui servira de cadre pour la visite du comité d'évaluation de l'HCERES en mars 2018 et pour la préparation du contrat quinquennal, a, pour ce qui concerne les axes stratégiques relatifs à la recherche, été présentée dans les unités de recherche lors des visites de Frédéric Mion et Christine Musselin dans chacune d'elles au cours de l'automne. Par son caractère contraint et réduit, cette note ne saurait prétendre à l'exhaustivité; aussi, Frédéric Mion indique être disponible pour répondre aux questions que le document pourrait susciter.

Olivier Borraz déclare souscrire au contenu de la note et estime que le Conseil scientifique ne peut que la soutenir. Cependant, il suppose que certains éléments, comme les développements possibles vers de nouvelles disciplines, le périmètre des laboratoires de recherche ou encore les contrats d'objectifs et de moyens avec les laboratoires, feront l'objet de discussions ultérieures approfondies.

3/ Avis sur le projet de convention-cadre de partenariat entre l'université-cible et les partenaires associés au projet IDEX

Frédéric Mion rappelle que les universités Paris Descartes et Paris Diderot, avec l'Institut de physique du Globe de Paris (IPGP) sont entrés dans la phase finale de préparation du dossier d'IDEX qui doit être soumis au plus tard le 18 décembre au CGI et au jury international qui sera appelé à se prononcer sur cette nouvelle candidature au financement d'excellence. Sciences Po a été associé à la conception du document. Il a semblé nécessaire d'élaborer sans attendre un cadre de référence pouvant servir de feuille de route pour les partenariats à venir entre l'université-cible qui constituera le cœur de l'IDEX et les autres universités et établissements de la COMUE USPC qui entendent mener des projets avec cette université-cible. La logique de cette convention est de concevoir un cadre de coopération qui s'applique à tous les membres d'USPC non inclus dans l'université-cible et qui conçoivent leur contribution à cette dernière sur un principe de complémentarité par rapport aux forces de l'université-cible. C'est dans ce cadre que Sciences Po pourrait être amenée à développer des projets avec l'université-cible.

Amélie Antoine-Audo précise les enjeux de chacun des documents. Dans le projet d'IDEX, les rédacteurs ont veillé à présenter Sciences Po comme un établissement en capacité de contribuer activement au développement de projets communs en sciences sociales, mais aussi en interdisciplinarité avec les autres secteurs de la santé et des sciences. Cela vaut pour la formation avec le parcours de Bachelor présenté dans le projet, mais aussi pour la recherche afin de poursuivre les travaux interdisciplinaires engagés en santé, dans le domaine des politiques de la terre ou sur les données. Toutes les trajectoires restent ouvertes afin que le jury constate la volonté partagée de poursuivre le travail engagé et de faire émerger des projets ambitieux. Un autre travail a été mené sur un projet d'accord qui pourrait contribuer à une potentielle convention signée dans le cadre de l'IDEX ou rester un document en tant que tel. Il s'agit de se prononcer sur les principes d'un partenariat privilégié. Ce projet d'accord rappelle l'héritage commun constitué depuis 8 ans par les projets dans lesquels les établissements sont engagés. L'objectif est de valoriser ces projets afin qu'ils soient labellisés IDEX et puissent bénéficier d'un financement IDEX. L'article 2.1 évoque en particulier le domaine de la gouvernance des sociétés contemporaines, qui a été retenu au titre de l'HCERES et qui permet de

positionner tous les unités de recherche de Sciences Po dans ce partenariat privilégié. L'article 2.3 évoque les services et réseaux partagés, comme le SAPIENS (Service d'accompagnement aux pédagogies innovantes et à l'enseignement numérique) qui offre un catalogue de formation à tous les enseignants, y compris les vacataires. De même, il serait souhaitable que Sciences Po continue de développer et de bénéficier du partenariat avec NUS à Singapour. L'accord propose une gouvernance simple, avec l'installation d'un comité de pilotage présidé par le président de l'établissement pilote. Une fois l'université-cible créée, au 1^{er} janvier 2019, le président de cette université deviendra officiellement le pilote de l'IDEX. Le comité de pilotage réunira les membres de l'université-cible et les autres partenaires. Un bureau resserré pourra assurer le pilotage et le suivi des actions communes. Il est envisagé qu'il soit composé de 4 représentants de l'université-cible, 2 représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site et 2 représentants des organismes de recherche. Dans cette période d'évolution institutionnelle, Sciences Po tente d'instaurer une relation avec l'université-cible en devenir. Au printemps 2018, après la parution des résultats de l'IDEX, se posera sans doute la question de l'avenir de la COMUE. Si l'IDEX est retenu, ce modèle de gouvernance simplifiée pourrait être repris pour poursuivre la collaboration à l'échelle territoriale. En conclusion, Amélie Antoine-Audo précise que les discussions sont encore en cours, le temps que toutes les parties prenantes se prononcent. Le vote demandé au Conseil scientifique est donc un vote de principe, le texte du projet d'accord pouvant encore évoluer dans sa forme.

Frédéric Ramel souligne la complexité des conditions de travail. Lors du dernier Conseil académique de la COMUE, aucune pièce n'était disponible avant l'avis : même les instances chargées de prendre des décisions à court terme avancent à l'aveugle. S'agissant des représentants des partenaires, il demande si Sciences Po occupera un des deux sièges.

Amélie Antoine-Audo répond que la gouvernance garantit la représentation de l'ensemble des établissements au moins 4 fois par an, ce qui permet de s'assurer d'un lien formel. La façon dont pourront être désignés les deux partenaires représentants les établissements d'enseignement supérieur et de recherche n'a pas encore été définie. Le principe de la présidence tournante a été envisagé. Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le projet de convention-cadre de partenariat entre l'université-cible et les partenaires associés au projet IDEX.

Départ d'Amélie Antoine-Audo et Frédéric Mion à 10 h 22.

4/ Avis sur le comité de sélection pour le recrutement d'un.e *assistant professor* en tenure track (poste privé) en science politique, profil « E-government »

Florence Haegel rappelle que le profil de ce poste a été présenté lors du précédent Conseil scientifique. Il s'agit d'un poste d'*assistant professor* affecté au CEE, mais qui intéresse également l'École d'affaires publiques et l'École urbaine. Cela a eu des conséquences dans la composition du comité de sélection puisqu'il fallait représenter tous ces partenaires. Cette composition n'avait pas pu être présentée lors du dernier Conseil scientifique en raison du désistement d'un membre. Le comité de sélection sera présidé par Florence Faucher (professeure à Sciences Po et membre du CEE). Les membres sont Philippe Bezes (directeur de recherche au CNRS et affecté au CEE) qui représente le laboratoire, Julia Cagé qui représente l'École d'affaires publiques et la discipline autre que

la science politique, Thierry Vedel (chargé de recherche CNRS au CEVIPOF) qui représente le département et un centre différent en science politique, et Marco Cremaschi (professeur des universités à Sciences Po) qui représente l'École urbaine. Les membres externes sont Susana Borrás (professeure à Copenhagen Business School) qui est présente au titre du domaine E-government, Dominique Boullier (professeur à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne), Rachel Gibson (professeure à l'University of Manchester) qui est présente au titre du domaine E-politics, Fabienne Greffet (maîtresse de conférences à l'Université de Lorraine) qui représente la science politique française, et Helen Margetts (professeure et directrice de l'Oxford Internet Institute).

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le comité de sélection pour le recrutement d'un.e *assistant professor* en tenure track (poste privé) en science politique, profil « E-government ».

5/ Avis sur la fiche de poste pour le recrutement d'un.e *assistant professor* en tenure track (poste privé) en sociologie, profil « Inégalités et usages du numérique »

Marta Dominguez rappelle que le poste a été présenté par Marco Oberti lors du précédent Conseil scientifique, mais que des modifications étaient nécessaires dans la fiche et la composition du comité de sélection. Le profil a été élargi pour inclure les effets du numérique. La description du poste inclut le rôle du numérique dans la médiation du rapport à l'action publique, l'accès à l'information gouvernementale, l'administration électronique, les dispositifs participatifs et d'action publique, toujours sous le prisme des inégalités.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste pour le recrutement d'un.e *assistant professor* en tenure track (poste privé) en sociologie, profil « Inégalités et usages du numérique ».

6/ Avis sur le comité de sélection pour le recrutement d'un.e *assistant professor* en tenure track (poste privé) en sociologie, profil « Inégalités et usages du numérique »

Marta Dominguez rappelle qu'il était question d'intégrer un représentant du Médialab. Les membres internes sont Marco Oberti, Philippe Coulangeon, Séverine Dusollier, Laurent Lesnard et Camille Roth. Les membres externes sont Éric Dagiral (Université Paris-Descartes), Ezsther Argittai (Université de Zurich), Mihaela Nedelcu (Université de Neuchâtel), Dominique Pasquier (CNRS) et Paola Tubaro (CNRS).

Florence Haegel s'interroge sur une possible superposition des profils entre ce poste-ci et le poste d'*assistant professor* au CEE, la dimension d'action publique apparaissant également dans ce recrutement. Il sera nécessaire de se coordonner pour diversifier les profils et les domaines.

Marta Dominguez convient que ce profil de poste chevauche le précédent, mais souligne que le poste est profilé sur la sociologie.

Marc Lazar indique qu'en janvier, le département d'histoire présentera un poste d'*assistant professor* en histoire numérique. Cela prouve combien Sciences Po s'investit dans ce domaine du numérique. Le profil scientifique sera évidemment différent.

Emanuele Ferragina souligne la nécessité que les deux comités de sélection se coordonnent, notamment s'ils reçoivent des candidatures des mêmes personnes.

Florence Haegel rappelle que le poste précédent était profilé sur "E-government" : il a été élargi pour toucher un vivier plus important. Il serait dommage de recruter deux spécialistes en E-government ou en action publique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents sur le comité de sélection pour le recrutement d'un.e *assistant professor* en tenure track (poste privé) en sociologie, profil « Inégalités et usages du numérique ».

7/ Avis sur les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne automne 2017

Marc Lazar annonce qu'il y a 2 candidats en droit, Diego Fernandez Arroyo et Mikhaïl Xifaras, et 1 candidat en économie, Nicolas Cœurducier.

Sébastien Pimont indique que Diego Fernandez Arroyo a déposé une demande de congé sabbatique pour les semestres de printemps 2019 et 2020. Sa demande est motivée par une invitation prestigieuse adressée par l'académie de droit international de La Haye afin qu'il y dispense le cours général de droit international privé pendant l'été 2019, puis qu'il publie ce cours. Diego Fernandez Arroyo est très impliqué dans la vie de l'établissement depuis son recrutement en 2010. Il est à l'origine de la création d'un LLM qui attire de nombreux étudiants. La totalité de ses obligations sera assurée dans la période sollicitée grâce au recrutement en cours d'un professeur invité. L'équipe pédagogique du département de droit assumera ses obligations et ses charges, notamment l'accompagnement qu'il assure pour le concours d'arbitrage. À noter que Diego Fernandez Arroyo a accepté de scinder son congé sabbatique, à la demande du directeur du département de droit. Il est en effet souhaitable qu'il soit présent lors des semestres d'automne afin d'assurer la rentrée de son LLM. Ainsi, il demande un congé sabbatique d'un an – ce qui est légitime au regard du travail de préparation de son cours et de la rédaction du livre qui s'en suivra –, mais cette durée est décomposée en 2 semestres non consécutifs. L'avis du directeur de département est très favorable à cette demande de congé sabbatique.

Mikhaïl Xifaras demande un congé sabbatique d'un an en 2018-2019. Il est professeur des universités à Sciences Po depuis 2008. Son implication dans l'établissement est exceptionnelle. Il a notamment contribué à la création de l'École de droit et s'est beaucoup investi dans les instances de cette école et de l'établissement. Son investissement dans les activités pédagogiques est remarquable. Il est responsable du programme doctoral en droit et il encadre la totalité des activités doctorales de cette discipline. Il est à l'origine – et organise encore – la semaine doctorale intensive qui est un moment académique très important pour la jeune recherche en droit, chaque année en juin. Le départ de Mikhaïl Xifaras ne causera pas de difficulté au département : il est prévu de faire appel à un professeur invité qui assurera un de ses cours. Pour le reste, l'équipe pédagogique du département de droit a déjà accepté de remplacer Mikhaïl Xifaras dans la totalité de ses

activités, notamment pour l'encadrement doctoral. À noter qu'il est coresponsable du programme doctoral depuis 2016 avec Horatia Muir-Watt : cette dernière pourra assurer le suivi pendant son absence. L'avis du directeur de département est très favorable à cette demande de congé sabbatique.

Jean-Marc Robin présente la demande de Nicolas Cœurducier pour un congé sabbatique d'un an. *Associate professor* au sein du département d'économie depuis 7 ans, il présente une candidature pour un congé sabbatique pour la première fois. Nicolas Cœurducier porte un projet d'internationalisation de sa recherche, d'où son souhait de passer une année au CREI (Centre de Recerca en Economia Internacional, Université Pompeu Fabra de Barcelone) centre européen qui concentre des spécialistes en macroéconomie et finance internationale. Jean-Marc Robin indique que rien ne s'oppose à cette demande de congé sabbatique et qu'il la soutient sans réserve.

Cornelia Woll invite le département d'économie à aider l'École du management et de l'innovation à remplacer Nicolas Cœurducier sur le cours qu'il donne en finance.

Jean-Marc Robin assure que le département fera son possible en ce sens.

Marc Lazar précise qu'il serait préférable que les courriers ou rapports adressés aux membres du Conseil scientifique soit rédigés en français, qui demeure pour l'heure la langue de travail du Conseil scientifique. .

Les membres du Conseil scientifique approuvent les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne automne 2017 déposées par Diego Fernandez Arroyo, Mikhaïl Xifaras et Nicolas Cœurducier.

8/ Questions diverses

Christine Musselin rappelle que la Section disciplinaire de Sciences Po a été saisie d'un cas de plagiat. Ce cas concerne une thèse d'histoire soutenue en 2011 à Sciences Po, où ont été découverts une trentaine d'emprunts – pouvant aller jusqu'à 200 mots – issus de deux ouvrages et de sources publiées. Certains emprunts étaient référencés en bas de page, mais le texte utilisé dans le corps de la thèse n'était pas identifié par des guillemets. En outre, le doctorant a parfois reproduit les notes de bas de pages des textes copiés. Les emprunts représentent 1 % de l'ensemble de la thèse. Une commission d'instruction s'est d'abord réunie pour entendre l'intéressé et plusieurs professeurs. Christine Musselin a participé en sa qualité de représentante de la direction. Une formation de jugement s'est ensuite tenue : elle a à nouveau entendu la direction, l'intéressé assisté par son conseil. Elle a ensuite délibéré et a décidé de sanctionner d'un blâme l'intéressé. Suite à cette décision, il revient au directeur de l'établissement, de prendre d'autres mesures.

Marc Lazar demande si la décision sera rendue publique.

Cornelia Woll répond que toutes les sanctions prononcées par les sections disciplinaires sont publiques et publiées de manière anonyme. La sanction est évidemment transmise à l'intéressé et le rectorat en sera informé.

Cornelia Woll ajoute qu'outre la sanction décidée par la section disciplinaire, d'autres décisions administratives peuvent être prises, comme le retrait du titre de docteur.

Gilles Favarel-Garrigues s'enquiert des effets concrets du blâme, à savoir s'il peut empêcher la personne de soumettre des candidatures.

Cornelia Woll précise que le blâme est la décision de la section délibérante pour qualifier les faits. Il n'affecte pas le doctorat et les droits associés à ce diplôme. Toute autre suite relève de la décision de Frédéric Mion.

Olivier Borraz s'enquiert de l'échelle des sanctions que la Section disciplinaire aurait pu prendre et si le blâme est la plus haute sanction.

Christine Musselin répond que l'échelle des sanctions commence par l'absence de sanction et va jusqu'à l'interdiction définitive de passer tout examen.

Marc Lazar demande si ces sanctions sont propres à Sciences Po ou relèvent de la loi.

Cornelia Woll répond que les sanctions relèvent du Code de l'éducation. Si une section disciplinaire prononce la sanction la plus lourde, cela doit être validé par le CNESER et a un impact national. Elle rappelle qu'il faut distinguer la qualification des faits par le blâme et les mesures administratives qui relèvent de la décision du directeur.

Sabine Dullin souligne que la section disciplinaire ne pouvait pas décider du retrait du doctorat.

Marc Lazar souligne que c'est la première fois qu'une telle affaire se présente à Sciences Po. La décision de Frédéric Mion sera suivie avec attention par l'intéressé, mais également par le département d'histoire et les autres disciplines.

Christine Musselin propose un point d'information sur la Commission des carrières. Elle rappelle qu'au cours du premier semestre 2018, le Conseil scientifique devra procéder à l'évaluation des chercheurs et chercheurs-enseignants FNSP, à l'exclusion des *assistant professors* qui sont dans le processus de tenure. Les nouveaux statuts confient la responsabilité de cette évaluation aux membres élus du Conseil scientifique et à 10 personnes extérieures nommées par Frédéric Mion. Christine Musselin attire l'attention des membres élus et des directeurs de département et d'unités sur le travail qui les attend au cours du premier semestre. Les directeurs de département devront émettre des avis sur chacune des personnes évaluées. Les directeurs de laboratoire devront faire de même pour les personnes concernées dans leur périmètre. Les élus devront siéger pour procéder à cette évaluation. Par ailleurs, il se présente une difficulté lors de la mise en œuvre des textes en raison de la composition du Conseil scientifique. En janvier, il sera proposé une composition dérogatoire au règlement intérieur de la Commission des carrières. Le nombre des personnes évaluées est de 34 pour la science politique, 10 pour la sociologie, 4 pour l'histoire, 4 pour l'économie et 2 pour le droit. Pour siéger au sein du Conseil scientifique, chaque département a élu 2 personnes de rang A et 1 personne de rang B, soit 3 représentants par discipline. Il y a donc un décalage important entre le nombre de représentants disciplinaires et le nombre de personnes à évaluer. Il ne semble pas sain de demander aux 3 représentants élus de la science politique de procéder à l'évaluation de 34 personnes. Il est donc prévu un rééquilibrage avec les personnes extérieures, voire avec certains représentants dont les disciplines ont peu de personnes à évaluer. Il s'agit que chaque personne soit évaluée par un membre interne et un membre externe. Enfin, Christine Musselin présente le calendrier prévu. Avant les vacances de Noël, un message sera envoyé à toutes les personnes qui seront évaluées en leur demandant de renvoyer leur rapport d'évaluation avant le 5 mars 2018,

ce qui leur laisse 11 semaines (dont les congés de fin d'année) pour rédiger leur rapport. Les avis des directeurs d'unité et de département sont attendus pour le 2 avril, ce qui laisse 4 semaines pour prendre connaissance des rapports et émettre un avis. Les rapporteurs internes et externes doivent produire des rapports écrits, selon un formulaire défini, et les renvoyer pour le 18 mai, ce qui laisse 7 semaines pour rédiger lesdits rapports. D'après les calculs, les rapporteurs ne devraient pas avoir plus de 6 rapports à rendre. La Commission des carrières se tiendrait le 31 mai et le 1^{er} juin, sur une journée et demie.

[Un calendrier légèrement modifié a été transmis à la suite de la séance du Conseil scientifique aux personnes concernées. Les rapports d'activité sont à rendre à la Direction scientifique le 22 février au plus tard. Les avis des directeurs d'unité et directeurs de département sont à remettre à la Direction scientifique le 5 avril au plus tard.]

Jakob Vogel s'interroge sur sa place au sein de la Commission des carrières, dans la mesure où il sera lui-même parmi les personnes dont l'activité sera évaluée. Christine Musselin répond que plusieurs membres du Conseil scientifique sont dans cette situation. Il leur sera demandé de quitter la séance pendant l'examen de leur dossier.

Christine Musselin présente le calendrier électoral 2018. Cette année marquera la fin du mandat de l'élu postdoc du Conseil scientifique et la fin du mandat de 2 ans des élus doctorants en formation plénière. Des opérations électorales seront communes aux autres instances de Sciences Po qui sont concernées par des renouvellements de mandat et des élections partielles. Les candidats postdoc et doctorants devront déposer leur candidature avant le 27 février. Le premier tour du scrutin aura lieu du 13 mars au 15 mars, le second tour aura lieu du 27 mars au 29 mars.

Cornelia Woll annonce que Sciences Po reconduit le dispositif des *Teaching Fellows* qui permet d'accompagner de jeunes collègues qui enseignent en anglais dans les campus anglophones. Ce dispositif est géré avec les directeurs de campus et de département. Un bilan sera dressé sur les trois premières années : il est proposé d'ajuster le dispositif pour le recentrer sur son principe originel, à savoir la possibilité offerte à de jeunes docteurs ou doctorants en fin de thèse, venus de campus étrangers, de s'installer dans un campus de Sciences Po. Il est nécessaire d'harmoniser les contrats sur la base du recrutement des ATER. Actuellement, le cadre est peu compris et n'est pas ouvert aux doctorants de Sciences Po. Il est envisagé d'ouvrir le dispositif à ces derniers s'ils sont véritablement anglophones. La pratique actuelle ressemble trop à un financement de fin de thèse dans des conditions peu optimales pour les doctorants et les campus.

Départ de Marta Dominguez, Emanuele Ferragina, Matthieu Fulla et Nicolas Sauger à 11 h 05.

9/ Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un.e professeur.e des universités (poste privé) en économie, profil « Macroéconomie monétaire »

Jean-Marc Robin indique que le comité de recrutement a examiné 3 candidatures. L'un des candidats a été immédiatement déclaré hors sujet. Les deux autres candidats correspondaient aux critères du poste. L'un est professeur à Paris-Dauphine et vient de

passer son HDR pour laquelle Guillaume Plantin était membre du jury. Quant à Mirko Wiederholt, il a été *assistant professor* pendant 6 ans à la Humboldt University, puis *assistant professor* à la Northwestern University. Depuis 2012, il est *full professor* à la Goethe University Frankfurt. Il a publié de nombreux articles dans les meilleures revues internationales. Le comité de sélection a décidé de le retenir comme seul candidat admissible. Mirko Wiederholt est spécialiste d'économie monétaire, plus particulièrement de la théorie de *Rational Inattention* qui pallie certains défauts de la théorie des anticipations rationnelles dans ses applications en politique monétaire.

Étienne Wasmer estime que le recrutement de Mirko Wiederholt est exceptionnel au regard de son dossier de publications. Après la crise de 2008 qui a frappé la macroéconomie, il s'est emparé de thèmes comme les imperfections des marchés financiers, l'information limitée et l'inattention rationnelle. Jakob Vogel comprend que Mirko Wiederholt est en poste à Francfort et demande s'il est susceptible de venir à Sciences Po rapidement.

Jean-Marc Robin répond que Mirko Wiederholt a accepté l'offre conditionnelle à l'accord du Conseil scientifique et que le département d'économie espère qu'il sera présent au 1^{er} septembre 2018.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un.e professeur.e des universités (poste privé) en économie, profil « Macroéconomie monétaire ».

10/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} janvier 2018 de M. Julien Damon

Cornelia Woll indique que Julien Damon est PAST depuis 2003. Il a beaucoup enseigné pour l'École urbaine, puis a investi la formation commune de master où il donne des cours sur la protection sociale et la pauvreté. Désormais plus proche de l'École d'affaires publiques, il est impliqué dans la filière Politiques sociales. Il est en outre affilié au LIEPP et contribue à de nombreux axes thématiques.

Gwenaële Rot rappelle qu'elle s'abstiendra, comme à chaque fois qu'il est question de PAST. Elle déplore un renouvellement indéfini et la création de « postes à vie », sur des postes qui pourraient faire l'objet d'une publication.

Christine Musselin précise qu'un PAST n'utilise pas un poste de professeur des universités mais occupe un poste dédié et désigné comme tel par le MESR. Marc Lazar ajoute que le

renouvellement d'un poste de PAST n'est pas automatique puisque le Conseil scientifique est consulté.

Gwenaële Rot suggère de lancer des appels à candidatures pour renouveler les profils et les personnes qui occupent les postes de PAST. Cela permettrait d'éviter une installation permanente de fait.

Frédéric Ramel souscrit à cette proposition, mais souligne que certains profils sont extrêmement précieux pour l'institution.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1er janvier 2018 de M. Julien Damon.

11/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} janvier 2018 de M. Vincent Desportes

Marc Lazar précise que le renouvellement concerne ici une période limitée à 18 mois, période à l'issue de laquelle le général Vincent Desportes aura atteint l'âge de la retraite.

Frédéric Ramel précise que Vincent Desportes est un général de 2^e section. Au cours de sa carrière, il a été attaché de défense à Washington et directeur de l'École de guerre. Au sein de PSIA, sa présence répond aux besoins de la composante Stratégie et Défense. Frédéric Ramel ajoute que l'établissement s'est positionné sur un appel d'offres du ministère des Armées concernant un centre d'excellence de défense : Vincent Desportes est une des figures internes de l'institution qui constitue une valeur ajoutée dans la candidature de Sciences Po.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents du rang des professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1er janvier 2018 de M. Vincent Desportes.

12/ Avis sur la demande d'autorisation d'Alfred Galichon à diriger des thèses à Sciences Po

Jean-Marc Robin rappelle qu'Alfred Galichon est un ancien professeur du département d'économie parti à la New York University en 2015. Alfred Galichon a gardé un fort attachement envers Sciences Po : des étudiants souhaitent poursuivre des thèses avec lui. Il a demandé la possibilité de diriger des thèses à Sciences Po. Jean-Marc Robin se réjouit de cette demande et espère que le Conseil scientifique rendra un avis favorable.

Jakob Vogel s'enquiert de la durée de validité de cette autorisation.

Marc Lazar répond que, pour des collègues extérieurs, cette autorisation peut concerner soit une autorisation à diriger une thèse en particulier, soit une autorisation à diriger plusieurs thèses. Alfred Galichon étant sollicité par 4 doctorants, l'autorisation lui est au moins donnée jusqu'à la fin des 4 thèses. Si le département d'économie le sollicite pour

diriger une thèse dont il pense que seul Alfred Galichon pourrait l'encadrer, il devrait soumettre une nouvelle demande d'autorisation au Conseil scientifique.

Christine Musselin précise que, dans la lettre qu'Alfred Galichon a envoyée, il mentionne le nom des 4 doctorants concernés.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des professeurs des universités et assimilé la demande d'autorisation d'Alfred Galichon à diriger des thèses à Sciences Po.

13/ Avis sur les demandes de promotion de chercheur.e.s et chercheur.e.s enseignant.e.s FNSP

Christine Musselin rappelle que selon les nouveaux statuts, il appartient au Conseil scientifique de statuer sur les décisions de promotion. Les candidatures concernent Sandrine Revet, chargée de recherche FNSP, qui souhaite être promue directrice de recherche FNSP; Emiliano Grossman et Nicolas Sauger, qui sont *associate professors* FNSP de rang B, qui souhaitent être promus *associate professors* FNSP de rang A. Ces personnels relèvent de la FNSP, mais ont des profils de carrière différents : Sandrine Revet est chercheuse et ne donne pas 128 heures d'enseignement par an; Nicolas Sauger et Emiliano Grossman relèvent du nouveau statut de chercheurs-enseignants. La procédure est la même et le Conseil scientifique avait décidé d'appliquer les mêmes critères que pour la tenure, en tenant compte des critères des disciplines concernées. Il a été demandé à chaque candidat de rédiger un rapport d'évaluation sur l'ensemble de sa carrière et de proposer 3 évaluateurs extérieurs. Christine Musselin a ensuite choisi un évaluateur dans ces listes et a communiqué ces noms aux directeurs d'unité et de département afin qu'ils sollicitent un autre évaluateur, différent de ceux suggérés par le candidat. Chaque dossier compte donc 3 lettres de référence : l'une est rédigée par un évaluateur suggéré par le candidat, les deux autres sont rédigées par les évaluateurs choisis respectivement par les directeurs d'unité et de département. Le rapport d'évaluation et les lettres sont transmis à un rapporteur membre du Conseil scientifique. Gilles Favarel-Garrigues rapporte sur les dossiers de Nicolas Sauger et d'Emiliano Grossman, et Dominique Cardon rapporte sur le dossier de Sandrine Revet. Le vote se fera à bulletin secret.

Martial Foucault rappelle que les débats doivent également rester confidentiels. Lors d'un précédent Conseil scientifique qui examinait des promotions de professeurs d'université, les personnes concernées ont été informées des propos tenus dans la journée. C'est fortement désagréable, car cela suppose que les membres du Conseil scientifique ne disposent pas de leur liberté de parole.

Marc Lazar abonde dans ce sens. Afin de préserver le bon esprit de la communauté académique, il est indispensable de respecter la confidentialité des débats qui concernent des collègues.

Christine Musselin ajoute que la confidentialité est de mise pour toutes les décisions prises par le Conseil scientifique sur des personnes.

Dominique Cardon rapporte sur le dossier de Sandrine Revet. Gilles Favarel-Garrigues rapporte sur les dossiers d'Emiliano Grossman et de Nicolas Sauger.

Les membres présents du Conseil scientifique, professeurs des universités et assimilés, approuvent la demande de promotion de :

- Sandrine Reet au grade de directrice de recherche FNSP de rang A;
- Emiliano Grossman au grade d'*associate professor* FNSP de rang A;
- Nicolas Sauger au grade d'*associate professor* FNSP de rang A.

La prochaine réunion du conseil scientifique en formation plénière puis restreinte aura lieu le **30 janvier 2018, de 9h à 12h, dans la salle du Conseil, 13 rue de l'Université.**

Afin d'envoyer l'ordre du jour dans les délais impartis, il est rappelé que les sujets et documents devant être portés à l'ordre du jour doivent être adressés à la direction scientifique au plus tard le 19 janvier 2018.